

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICH I Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/309

Mise à disposition au profit du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de trois salles de classe à l'école élémentaire Saint-Jean I.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Corse est un acteur privilégié de la Formation Professionnelle Continue. Les formations proposées ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires de mener à bien une formation diplômante, dans une perspective d'insertion professionnelle. Afin de permettre au CNAM de Corse de poursuivre ces actions dans de bonnes conditions, la Ville d'Ajaccio souhaite contribuer à l'accueil des publics concernés (salariés, demandeurs d'emploi, étudiants...), en mettant à disposition, contre une rétribution financière de 1500€, trois salles de classe situées dans l'école élémentaire Saint Jean I. L'ensemble des dispositions est énoncé dans une convention.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Corse une convention de mise à disposition de locaux communaux à l'école élémentaire Saint Jean I.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Rose-Marie OTTAVY-SARROLA, Adjointe Déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission Municipale compétente en date du vendredi 24 octobre 2014,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La mise à disposition au profit du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de locaux communaux à l'école élémentaire Saint Jean I.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI